

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de



Nombre de conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 23
Représentés	: 2
Votants	: 25

Registre des délibérations Réunion du conseil municipal 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Étaient présents :

M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOS, M. VALET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUNBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ.

Étaient représentés :

M. HEUZÉ donne pouvoir à M. LEDUC
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents :

Mme MARET
Mme GUINARD

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

※ ※ ※

Délibération 2026-71- Finances- Ecole privée sous contrat Saint-Melaine – Subvention de fonctionnement 2026

Madame Bébin Marie, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, précise que dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Saint-Melaine, la subvention annuelle est à définir.

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée St Melaine, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2026 à l'école versée à l'association de gestion conformément aux modalités indiquées dans la convention :

Forfait élève, y compris renouvellement mobilier, matériel pédagogique et fournitures scolaires :

Coût fixé pour un élève de maternelle (participation égale au coût moyen de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique communale) : 1 413,59 €

Coût fixé pour un élève d'élémentaire (participation égale au coût moyen de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique communale) : 441,68 €

Soit pour les 134 élèves domiciliés sur la commune

109

724,44€

(52 en maternelle et 82 en élémentaire)
(Nombre de maternelle retenus : 52)

Total 2025

109 724,44€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** le montant de la subvention de fonctionnement 2026 à l'école versée à l'association de gestion à 109 724,44 € conformément aux modalités indiquées dans la convention
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE